

Le Luxembourg vote sur la modernité

GRAND-DUCHÉ Triple-référendum ce dimanche sur la révision des lois électorales

- ▶ Elargir le droit de vote aux étrangers et aux 16-18 ans ; limiter les mandats ministériels à dix ans...
- ▶ Le Premier ministre présente ce référendum comme un « nouveau démocratique ».
- ▶ D'après les sondages : triple victoire du « non ».

Dimanche, les électeurs luxembourgeois auront le choix : aux trois questions du référendum, ils pourront répondre « oui » ou « non », mais aussi « jo » ou « nee », ou encore « ja » et « nein ». Trois langues officielles obligent...

Qu'ils optent pour le français, le luxembourgeois ou l'allemand, Les Luxembourgeois vont *in fine* s'exprimer sur la révision ou non de leur Constitution. Une première depuis 1937 – si l'on met de côté le référendum de 2005 sur le Traité de Rome...

Impulsion libérale

Trois questions seront posées aux Luxembourgeois (où l'ont déjà été, pour les électeurs résidant à l'étranger). Souhaitent-ils 1) ouvrir le droit de vote, de façon facultative, aux jeunes de 16 et 17 ans ? ; 2) élargir le droit de vote, de façon facultative, aux étrangers résidant au Grand-Duché depuis au moins dix ans ? ; 3) limiter les mandats ministériels à dix années consécutives ?

Si les électeurs votent pour le « oui », la voie à la modification de la Constitution sera ouverte.

L'impulsion de ce référendum vient du Parti démocratique (DP), le parti du Premier ministre Xavier Bettel. Inscrit dans le programme du DP pour les législatives d'octobre 2013, le projet s'est concrétisé après la formation du gouvernement, selon une triple coalition – fait exceptionnel au Luxembourg – entre les libéraux, les socialistes et les Verts. Ces trois partis, mais aussi *Déi Lénk* (La Gauche), sou-

tiennent le triple « oui » pour ce référendum. Les démocrates-chrétiens du CSV – le parti de Jean-Claude Juncker, dans l'opposition – sont quant à eux les grands partisans du « non ».

« *Le référendum intervient dans le chapitre du nouveau démocratique* » du Luxembourg, soutient Xavier Bettel, qui défendait dans nos colonnes ce jeudi l'idée de dépeussier son pays, à différents niveaux.

Le souci démocratique est le grand argument des partisans du « oui ». Pour le vote autorisé aux jeunes de 16 à 18 ans (« *il est indispensable de les faire participer au processus, car ils sont les adultes de demain* », argumente assez simplement le DP), mais surtout pour le droit de vote ouvert, sous conditions, aux étrangers (lire ci-contre).

Même argument de la part des partisans de la limitation des mandats ministériels à dix ans. Bien qu'au regard des législatives de 2013, qui ont permis à Xavier Bettel de mettre fin aux 19 années de fonction de Jean-Claude Juncker comme Premier ministre, il est difficile de ne pas faire de rapprochement...

Bien que la majorité gouvernementale soutienne le « oui », il semblerait que ce ne soit pas le cas au niveau de l'opinion publique. D'après un sondage *Luxemburger.Wort/RTL*, publié début mai, le « non » l'emporterait pour les trois questions, avec 54 % pour la question des mandats, 60 % pour le vote des étrangers et 72 % pour le vote des jeunes de 16 et 17 ans. ■

CATHERINE JOIE

LA POLÉMIQUE

Vote des étrangers : 35.000 nouveaux électeurs potentiels

Des trois questions, la plus polémique est celle de l'ouverture du droit de vote aux étrangers, qui représentent 46 % de la population luxembourgeoise. « *Il n'y a pas d'autre pays européen où seulement 40 % de la population élit ses représentants.*

Aucun pays au monde, sinon Dubaï, n'arrive à notre niveau de déficit démocratique », insiste Xavier Bettel, qui dissocie nationalité et droit de vote des résidents.

Si le droit de vote est accordé aux étrangers pour les législatives, il sera accompagné de conditions : résider au Grand-Duché depuis au moins dix ans et avoir déjà voté aux élections communales et européennes. Aujourd'hui, 35.000 résidents luxembourgeois correspondent à ces deux critères. Le CSV s'y oppose néanmoins, et propose plutôt de faciliter l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise. Le parti conservateur a d'ailleurs déposé une proposition de cet ordre à la Chambre des députés.

Si l'ouverture du droit de vote aux étrangers est plébiscitée dimanche, le Luxembourg sera le premier pays européen à autoriser ce type de droit de vote. A l'international, seuls la Nouvelle-Zélande, le Malawi, le Chili et l'Uruguay l'autorisent pour les élections nationales.

C.J.